

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **SÉANCE DU 8 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un le huit mars, à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Turretot, en séance publique sous la présidence de Mme Thérèse BARIL, Maire

Présents : Thérèse BARIL, Astrid VERDIERE, Nicolas DUMINY, Isabelle MALVAULT, Alain BALZAC, Sophia BARIL, Ludivine CORREIA, Patrick LECOURT, Vanessa TRAMOUILLE, Laurence STENGEL, Vincent LEMAITRE, Philippe DURECU, Ludovic HARDY, David OLINGUE

Absente excusée : Isabelle LASNIER ayant donné pouvoir à Philippe DURECU

Secrétaire de séance : Astrid VERDIERE

### **1-Approbation du procès-verbal du 8 février 2021:**

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 8 février 2021 sans y apporter de modification.

### **2-Demande de financements au titre du fond de concours :**

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer des dossiers de demande de participation financière auprès de la communauté urbaine au titre du fond de concours pour les dossiers suivants :

- Travaux de réhabilitation pour un montant de 6 350€ HT
- Vidéoprotection pour un montant de 39 845.25€ HT
- Réfection d'un local pour un montant de 10 916€ HT (Au titre du fond de concours et du fond de concours spécifique pour les équipements sportifs).

Une fois que l'administration précitée aura donné son accord sur la possibilité d'engager les travaux, Madame le Maire est autorisée à signer tout document permettant de contractualiser avec les entreprises retenues. Le montant des dépenses sera inscrit au budget principal de la commune.

### **3-Vidéoprotection : choix du prestataire :**

Lors de précédents conseils municipaux il avait été évoqué la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune.

Suite à la proposition de l'entreprise ARGOS Sécurité, le conseil municipal décide de retenir cette entreprise pour un montant de 39 845.25€ HT et d'autoriser Madame le Maire à signer le devis avec cette entreprise lorsque tous les dossiers de subvention auront été déposés et que les accusés réception autorisant l'engagement des dépenses auront été reçus.

Par ailleurs, une fois le système de vidéoprotection installé, il sera nécessaire que cette même entreprise en assure la maintenance. Par conséquent le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer un contrat de maintenance avec ARGOS Sécurité pour une durée de 3 ans; le coût annuel étant de 3 000€ TTC pour 2 visites annuelles.

### **4-Régime indemnitaire : complément de délibération :**

Vu la délibération du 5 décembre 2016 concernant le régime indemnitaire des agents et notamment les conditions de maintien ou non dans les cas particuliers (congés annuels, congés maternité, paternité, adoption, maladie etc...).

Vu la délibération du 19 octobre 2020 concernant le régime indemnitaire de ma filière animation,

Sous réserve de l'avis favorable du CDG,

Considérant que certains cas n'étaient pas prévus, concernant le maintien ou non du régime indemnitaire, le conseil municipal décide de compléter la délibération du 5 décembre 2016 comme suit :

\*Maintenance du régime indemnitaire en cas de :  
-congé formation professionnelle  
-autorisation spéciale d'absence

\*Versement suspendu en cas de :  
-congé parental  
-congé de présence parental  
-congé pour disponibilité  
-congé pour maladie professionnelle  
-congé pour solidarité familiale.

A noter que ces éléments concernent également le régime indemnitaire de la filière animation.

### **5-Cotisation au CAUE :**

Considérant qu'il est nécessaire que la collectivité, pour son bon fonctionnement, reçoive des informations et puisse bénéficier d'un accompagnement sur ses projets,

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à renouveler l'adhésion auprès du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE 76) et d'en payer la participation financière à hauteur de 175€ pour l'année 2021.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget prévisionnel 2021.

### **6-Modification d'indice de cavités :**

- 1) Vu le recensement des indices de cavités souterraines et des carrières à ciel ouvert effectué par INGETEC en novembre 2012,

Vu les sondages effectués en 2016 par EXPLORE à la demande d'un particulier et l'avis favorable de la DDTM pour la modification du périmètre de sécurité de l'indice 76615-001,

Vu les sondages effectués en 2020 par EXPLORE à la demande d'une société et l'avis favorable de la DDTM pour la modification du périmètre de sécurité de l'indice 76615-001,

Le conseil municipal approuve ces deux modifications telles qu'elles ont été présentées en fin de chaque rapport d'EXPLORE.

- 2) Vu le recensement des indices de cavités souterraines et des carrières à ciel ouvert effectué par INGETEC en novembre 2012,

Vu l'étude effectuée en 2021 par EXPLORE à la demande de la mairie et l'avis favorable de la DDTM pour la modification du périmètre de sécurité de l'indice 76716-050,

Le conseil municipal approuve la modification du périmètre de sécurité de l'indice 76716-050 telle qu'elle est présentée en fin de rapport d'EXPLORE.

### **Questions diverses :**

#### **\*Travaux :**

Voirie : La communauté urbaine est en cours d'aménagement et de réfection de voirie (Place de Caux devant la mairie, Sente des Buissons pour aller à l'arrêt de car, du mail à la rue Victor

Hugo, Sente du Houx derrière la mairie jusqu'à la rue Maurice Leblanc, îlot rue de la Vallée/Rue du Chant des oiseaux, aires de croisement rue du Calvaire, Dos d'âne rue de la Lucette)

Bâtiments : Réfection de la façade cabinet d'infirmière, façade de la salle des mariages  
Elagage à divers endroits de la commune

**\*Spectacles :**

Adhoc : prévu courant décembre 2021 pour les élèves de CE1 au CM2  
(élèves de CP et moyens/grands de maternelle iront voir un spectacle à Criquetot l'Esneval).

Métropole en Seine : spectacle participatif avec les familles le samedi 28 août 2021

**\*Collecte des déchets :**

Communauté urbaine : des courriers ont été distribués. Certaines personnes ont également reçu un second courrier « erratum » suite à une erreur dans la première distribution.

**\*PLUI** : la commune va commencer un travail sur le dossier du Plan Local d'urbanisme intercommunal en lien avec les services de la CU et de l'AURH.

**\*DECI** : Madame le Maire a pris un arrêté répertoriant les systèmes de défense incendie de la commune. En lien avec les services de la Communauté Urbaine, nous allons recevoir des cartographies qui permettront de situer précisément ces points de défense et la couverture du territoire. A l'aide de ce document la commune va élaborer un programme pluriannuel de défense incendie pour une couverture de la commune sur 6 ans. A noter que ce programme concernera les habitations et les bâtiments recevant du public ; En ce qui concerne le milieu agricole et les entreprises, ils doivent pourvoir à leur défense incendie.

**\*Site internet** : La commune est en cours de rédaction des articles pour le nouveau site internet dont la trame est mise à disposition par la CU. Il devrait remplacer le site internet actuel à la fin du premier semestre 2021.

**\*Manifestations 2021** : une réflexion est en cours sur les éventuelles actions que pourrait proposer la commune en 2021 (marche communale ? Octobre rose ? etc...)

**\*Conférence nature et biodiversité** : la commune doit remplir un questionnaire pour travailler avec la CU sur cette thématique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Fait à Turretot,  
Le 9 mars 2021  
Madame Le Maire,